



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## maladies professionnelles

Question écrite n° 88219

### Texte de la question

La mission d'information sur les risques et conséquences de l'exposition à l'amiante a rendu public son rapport et fait plusieurs propositions. Elle propose notamment de concevoir et diffuser rapidement un document simple rappelant aux propriétaires leurs obligations de diagnostics et organiser une campagne d'information, par l'intermédiaire des organismes de gestion de l'habitat collectif, comme les syndicats de copropriété. M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille de lui préciser ses intentions quant à cette proposition parlementaire. - Question transmise à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

### Texte de la réponse

Afin d'inciter à un meilleur respect de la réglementation relative à l'amiante, une plaquette d'information relative aux « nouvelles obligations des propriétaires » a été publiée début 2002. Elle a été largement diffusée dans les directions départementales de l'équipement et les directions départementales des affaires sanitaires et sociales. Elle est toujours consultable sur internet : [http://www.2.logement.gouv.fr/publi/sante/doc/pdf/amiante\\_dep.pdf](http://www.2.logement.gouv.fr/publi/sante/doc/pdf/amiante_dep.pdf). Cette plaquette d'information est aujourd'hui en cours d'actualisation avec les ministères chargés de la santé, du logement, du travail et de l'environnement. Elle présentera une approche globale et le cheminement du traitement de la problématique amiante pour aider et diriger les propriétaires vers un meilleur respect de la réglementation. Sa diffusion sera très large, elle visera également les organismes de gestion de l'habitat collectif et les syndicats de copropriété.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88219

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** emploi, cohésion sociale et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 2006, page 2364

**Réponse publiée le :** 31 octobre 2006, page 11345